

---

# **FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**

États financiers consolidés

Pour la période close

le 31 décembre 2014

Le 25 mars 2015

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au conseil d'administration de Fairfax India Holdings Corporation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Fairfax India Holdings Corporation et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres ainsi que le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014, de même que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fairfax India Holdings Corporation et de ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**  
Toronto (Ontario)

---

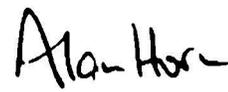
**FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**au 31 décembre 2014**

	<b>31 décembre 2014</b>
	(en dollars US)
<b>Actif</b>	
Trésorerie.....	234 732
<b>Passif</b>	
Montant à payer à une partie liée.....	234 722
<b>Capitaux propres</b>	
Action à droit de vote multiple — 1 action émise et en circulation.....	10
	<u>234 732</u>

*Se reporter aux notes annexes.*

Signé au nom du conseil d'administration

  
V. PREM WATSA  
Administrateur

  
ALAN HORN  
Administrateur

**FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET**

**Pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014**

	<u>En dollars US</u>
<b>Produits des activités ordinaires</b> .....	—
<b>Charges</b> .....	—
Charge d'impôt sur le résultat.....	—
<b>Résultat net</b> .....	<u>—</u>

*Se reporter aux notes annexes.*

**FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL**

**Pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014**

	<u>En dollars US</u>
<b>Résultat net</b> .....	—
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat</b> .....	—
<b>Résultat global</b> .....	<u>—</u>

*Se reporter aux notes annexes.*

---

**FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

**Pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014**

	<u>En dollars US</u>
Capitaux propres au début de la période.....	—
Émission de 1 action à droit de vote multiple.....	<u>10</u>
Capitaux propres à la fin de la période.....	<u><u>10</u></u>

*Se reporter aux notes annexes.*

**FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION**  
**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**Pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014**

	<u>En dollars US</u>
<b>Activité de financement</b>	
Émission de 1 action à droit de vote multiple.....	10
Montant à payer à une partie liée.....	244 722
<b>Augmentation de la trésorerie</b> .....	244 732
Trésorerie au début de la période.....	—
<b>Trésorerie à la fin de la période</b> .....	<u>244 732</u>

*Se reporter aux notes annexes.*

---

**Table des matières des notes annexes.**

1. Activités de l'entreprise .....	8
2. Mode de présentation .....	8
3. Résumé des principales méthodes comptables.....	8
4. Estimations comptables et jugement cruciaux .....	12
5. Transactions entre parties liées .....	12
6. Événements postérieurs à la date de clôture .....	13

## Notes annexes

Pour la période du 25 novembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014  
(en dollars américains, sauf indication contraire)

### 1. Activités de l'entreprise

Fairfax India Holdings Corporation (« la Société ») est une société de portefeuille. Son objectif de placement est d'obtenir une croissance à long terme du capital, tout en préservant le capital, en investissant, soit directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales en propriété exclusive, dans des titres de capitaux propres et des instruments de créance de sociétés ouvertes et fermées en Inde et dans des entreprises indiennes ou d'autres entreprises qui exercent principalement leurs activités en Inde ou dont les clients et les fournisseurs y sont établis ou en dépendent (les « placements indiens »). En général, sous réserve des lois applicables, la Société entend effectuer des placements indiens dans le but d'acquérir des positions de contrôle ou des positions lui conférant une influence notable. Au 31 décembre 2014, la Société avait deux filiales, soit FIH Mauritius Investments Ltd (« MI Co ») et FIH Private Investments Ltd (« MI Sub »).

Fairfax Financial Holdings Limited (« Fairfax ») a pris l'initiative de créer la Société et agit en tant qu'administrateur de la Société. Fairfax est une société de portefeuille de services financiers qui, par l'entremise de ses filiales, est engagée dans l'assurance et la réassurance incendie, accidents et risques divers et la gestion de placements. Fairfax est cotée à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FFH » depuis plus de 25 ans. Fairfax est actuellement l'unique actionnaire de la Société (se reporter à la note 6, « Événements postérieurs à la date de clôture »).

Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. (le « conseiller en placements »), filiale en propriété exclusive de Fairfax et gestionnaire de portefeuille inscrit dans la province d'Ontario, est le conseiller en placements de la Société et de ses filiales et a la responsabilité de l'impartition et des services-conseils à l'égard de tous les placements de la Société et de ses filiales.

La Société est constituée en vertu d'une loi fédérale et domiciliée en Ontario, au Canada. L'établissement principal de la Société, de Fairfax et du conseiller en placements est situé au 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto, Ontario M5J 2N7.

### 2. Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont conformes aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2014 (à l'exception d'IFRS 9 (2010) *Instruments financiers*, qui a été adoptée de façon anticipée). Dans les cas où les IFRS ne renferment aucune indication claire quant au traitement comptable de certaines transactions, les IFRS imposent l'exercice du jugement dans l'élaboration et l'application d'une méthode comptable, laquelle peut faire référence à un autre référentiel comptable exhaustif. En pareils cas, la Société tient compte de la hiérarchie des indications données dans IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

La préparation des états financiers consolidés de la Société exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date de clôture ainsi que sur les montants déclarés des produits des activités ordinaires et des charges pour les périodes de présentation de l'information financière couvertes par les états financiers consolidés et les informations à fournir connexes. Les estimations comptables et jugements cruciaux sont décrits à la note 4.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 25 mars 2015.

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées à la présentation de ces états financiers consolidés et les méthodes de calcul ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées, sauf indication contraire, et sont présentées ci-dessous.

#### *Périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits des activités ordinaires, les charges et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales. Toutes les opérations et soldes intragroupe ainsi que les profits ou pertes latents découlant d'opérations intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur les montants des rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité.

#### *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, à savoir la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société (se reporter à la note 6, « Événements postérieurs à la date de clôture »).

---

### **Résultat global**

Le résultat global comprend le résultat net et les autres éléments du résultat global. Il englobe l'ensemble des variations du total des capitaux propres pour la période, à l'exclusion de celles qui résultent des apports des propriétaires et des distributions à ces derniers.

### **Trésorerie et équivalents**

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse, les dépôts à vue auprès de banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois à l'achat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents correspond approximativement à leur juste valeur.

### **Placements**

Les placements peuvent comprendre la trésorerie et les équivalents, les placements à court terme, les actifs financiers non dérivés, les dérivés et les immeubles de placement. La direction détermine le classement approprié des placements dans des titres de capitaux propres et dans des instruments de créance à la date de leur acquisition.

**Classement des actifs financiers non dérivés** – Les placements dans des titres de capitaux propres et des instruments de créance qui ne satisfont pas aux critères de l'évaluation au coût amorti (voir ci-dessous) sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les profits (pertes) nets sur placements, dans l'état consolidé du résultat net, et inscrits à titre d'activité d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Les dividendes et les intérêts gagnés, déduction faite des intérêts engagés, sont inclus dans les intérêts et dividendes à l'état consolidé du résultat net, et inscrits à titre d'activité d'exploitation dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Un instrument de créance est évalué au coût amorti lorsque i) l'objectif du modèle économique de la Société est de détenir l'instrument afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels; et que ii) les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû. Par ailleurs, les instruments de créance qui satisfont aux critères d'évaluation au coût amorti peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Le modèle économique actuel de la société ne lui permet pas d'évaluer ses placements dans des instruments de créance au coût amorti. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être désignés irrévocablement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, lors de la comptabilisation initiale. La société n'a désigné aucun de ses instruments de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

**Comptabilisation des actifs financiers** – La société comptabilise les achats et les ventes d'actifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les transactions non réglées sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière dans les autres actifs ou dans les dettes d'exploitation et charges à payer. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement sont arrivés à expiration ou ont été cédés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

**Détermination de la juste valeur** – La juste valeur de la quasi-totalité des instruments financiers de la société est évaluée selon une approche fondée sur le marché ou selon une approche par le résultat. Il peut être nécessaire de poser des jugements importants pour interpréter les données du marché servant à établir les justes valeurs estimatives. Par conséquent, les valeurs réelles qui pourraient être réalisées dans une transaction de marché future pourraient être différentes des estimations figurant dans les présents états financiers consolidés. L'utilisation d'hypothèses de marché ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir une incidence significative sur les justes valeurs estimatives. Les justes valeurs des instruments financiers se fondent sur les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. La société classe ses évaluations à la juste valeur selon la hiérarchie à trois niveaux décrite ci-dessous :

Niveau 1 – Les données d'entrée sont des cours non ajustés pour des instruments identiques échangés sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Les données d'entrée sont des données observables directement ou indirectement (autres que les données d'entrée de niveau 1), comme les cours pour des instruments financiers similaires échangés sur des marchés actifs, les cours pour des instruments financiers identiques ou similaires échangés sur des marchés qui ne sont pas actifs, et les autres données d'entrée observables.

Niveau 3 – Les données d'entrée sont des données non observables servant à évaluer les instruments financiers. La direction doit formuler ses propres hypothèses à l'égard des données d'entrée non observables, car il n'y a que peu,

sinon pas, d'activité sur les marchés relativement à ces instruments ou encore de données d'entrée connexes observables pouvant être corroborées à la date d'évaluation.

Les transferts entre les catégories de la hiérarchie des justes valeurs sont considérés comme ayant été effectués à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle ils ont été faits.

**Placements à court terme** – Les placements à court terme sont des placements qui viennent à échéance entre 3 et 12 mois après la date de l'achat. Les placements à court terme sont classés au coût amorti, et leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur.

***Créances d'exploitation et dettes d'exploitation***

Les créances d'exploitation et les dettes d'exploitation sont comptabilisées initialement à la juste valeur. En raison de leur échéance rapprochée, il est présumé que leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur.

***Profits (pertes) nets sur placements***

Les profits et pertes réalisés et latents découlant de la cession de placements et de la réévaluation de placements à la juste valeur, y compris les écarts de change, sont comptabilisés dans les profits (pertes) nets sur placements, dans l'état consolidé du résultat net.

***Produits d'intérêts et dividendes***

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts bancaires et les intérêts de placements dans des instruments de créance. Les dividendes provenant d'une participation sont comptabilisés lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi.

***Dépréciation d'actifs financiers***

En ce qui concerne les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers; le cas échéant, la Société comptabilise une perte de valeur.

En ce qui concerne les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti, la perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif doit être réduite de ce montant soit directement, soit indirectement au moyen d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et qu'il est possible de relier objectivement cette diminution à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

***Impôt sur le résultat***

La charge d'impôt sur le résultat de la période se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. En pareil cas, les impôts connexes sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est calculé sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la fin de la période de présentation de l'information financière dans les pays où les filiales, les entreprises associées et les coentreprises de la Société exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal, d'après laquelle des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers et leur base fiscale respective, et ce, par application des taux d'impôt quasi adoptés courants. À l'exception de la comptabilisation initiale de l'impôt différé découlant de regroupements d'entreprises, les variations de l'impôt différé associé à des composantes des autres éléments du résultat global sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global, alors que les autres variations de l'impôt différé sont comprises dans la charge d'impôt, dans l'état consolidé du résultat net.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel les différences temporaires peuvent être imputées sera disponible. Les reports en avant de pertes fiscales non utilisées ou de crédits d'impôt non utilisés sont assujettis à l'impôt et sont comptabilisés à titre d'actifs d'impôt différé lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur auquel ces pertes ou crédits d'impôt peuvent être imputés sera disponible.

---

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des résultats non distribués d'une filiale lorsque la société établit que ces montants ne seront probablement pas rapatriés dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé sont compensés lorsque l'impôt est prélevé par la même administration fiscale et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation.

#### ***Autres actifs***

**Immobilisations corporelles** – Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. La société soumet les immobilisations corporelles à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si un actif est déprécié, sa valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable, et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif. Si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement a diminué ou n'existe plus, la reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation corporelle après la reprise ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été comptabilisée s'il n'y avait pas eu de perte de valeur.

La dotation aux amortissements est inscrite dans les charges d'exploitation, dans l'état consolidé du résultat net. Tous les frais de réparation et d'entretien sont inscrits à titre de charges d'exploitation dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Le coût d'une rénovation majeure est inclus dans la valeur comptable d'un actif lorsqu'il est probable que la société en tirera des avantages économiques futurs, et il est amorti sur la durée d'utilité restante de l'actif.

#### ***Éventualités et engagements***

Une provision est comptabilisée au titre d'un passif éventuel, d'un engagement ou d'une garantie financière lorsque la société a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est considéré comme important.

#### ***Capital-actions***

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple conférant cinquante (50) voix par action à droit de vote multiple, d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne conférant une (1) voix par action à droit de vote subalterne, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries.

Au 31 décembre 2014, une action à droit de vote multiple était émise et en circulation. Aucune action à droit de vote subalterne ni aucune action privilégiée n'avaient été émises (se reporter à la note 6 pour de l'information sur les événements postérieurs au 31 décembre 2014).

**Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Fairfax India**

**Résultat net par action** – Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation pendant la période.

**Nouvelles prises de position comptable publiées, mais non encore entrées en vigueur**

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées par l'IASB et n'étaient pas encore en vigueur pour la période close le 31 décembre 2014.

**IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale d'IFRS 9, qui remplace la version 2010 d'IFRS 9 que la société applique actuellement. Cette version intégrale est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective. Elle comprend des exigences sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle actuel de dépréciation fondé sur les pertes subies, ainsi que de nouvelles indications sur la comptabilité de couverture. La société évalue actuellement l'incidence que pourrait avoir la version intégrale d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (« IFRS 15 »)**

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, qui introduit un modèle unique pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Les instruments financiers sont exclus du champ d'application d'IFRS 15. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et doit être appliquée rétrospectivement. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 15 sur ses états financiers consolidés.

**IAS 24 Information relative aux parties liées (« IAS 24 »)**

Les améliorations annuelles apportées à IAS 24, qui entrent en vigueur pour la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, précisent qu'une entité qui fournit des services de dirigeants clés à l'entité publiante ou à sa société mère est une partie liée de l'entité publiante. La Société évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

#### **4. Estimations comptables et jugements cruciaux**

Pour préparer les états financiers consolidés de la société, la direction a fait des estimations et formulé des jugements, dont les plus cruciaux sont abordés ci-dessous, à l'exception de la détermination de la juste valeur des instruments financiers, dont il est question à la note 3. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués, et ils sont fondés sur l'expérience et sur d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

**Impôt sur le résultat**

L'établissement de la charge d'impôt sur le résultat et des autres obligations fiscales de la Société requiert l'interprétation de lois et de règlements complexes qui varient souvent selon les pays. L'exercice du jugement est nécessaire lorsqu'il s'agit de déterminer si des actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où la Société estime qu'il est probable que les actifs seront recouverts. De plus, les soldes d'actifs d'impôt différé sont comptabilisés en utilisant les taux d'impôt futurs adoptés ou quasi adoptés. Les modifications des taux d'impôt adoptés sont indépendantes du contrôle de la direction. Toute modification des taux d'impôt pourrait néanmoins entraîner des montants d'impôt réels sensiblement différents des montants estimatifs comptabilisés comme soldes d'impôt différé.

#### **5. Transactions entre parties liées**

Le montant à payer à une partie liée se rapporte aux fonds empruntés avant la fin de la période à Fairfax et à ses entreprises affiliées afin de financer les frais de démarrage relatifs à MI Co et à MI Sub. Cet emprunt ne porte pas intérêt et est remboursable à vue.

Les frais de 2,7 M\$ liés au premier appel public à l'épargne et aux placements privés (compte non tenu de la rémunération des preneurs fermes) incluaient les frais de constitution de la Société, les honoraires juridiques et comptables, les frais d'impression et de préparation de prospectus, les frais de marketing et d'autres frais. Ces coûts ont été assumés par Fairfax et ils deviendront remboursables lors de la clôture, le cas échéant, du premier appel public à l'épargne.

---

## 6. Événements postérieurs à la date de clôture

### *Clôture du premier appel public à l'épargne*

Après le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de 50 000 000 d'actions à droit de vote subalterne au prix de 10,00 \$ l'action, soit un produit brut de 500 M\$. La clôture du PAPE a eu lieu le 30 janvier 2015, et les actions ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (« TSX »). Parallèlement au PAPE, la Société a émis en faveur de Fairfax Financial et de ses entreprises affiliées, 30 000 000 d'actions à droit de vote multiple de la Société dans le cadre d'un placement privé, soit un prix d'achat total d'environ 300 M\$. De plus, parallèlement à la clôture du PAPE, la Société a émis 20 578 947 actions à droit de vote subalterne dans le cadre d'un placement privé, soit un prix d'achat total d'environ 200 M\$. Le produit brut combiné du PAPE et des placements privés a totalisé environ 1 G\$.

Le 10 février 2015, un groupe de preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation dans le cadre du PAPE et la Société a émis un nombre additionnel de 6 099 932 actions à droit de vote subalterne au prix de 10,00 \$ l'action, soit un produit brut total d'environ 61 M\$. L'exercice de l'option de surallocation a fait augmenter le produit brut total combiné du PAPE et des placements privés, le portant à environ 1,06 G\$ (produit net de 1,02 G\$). Après la clôture, les frais de 2,7 M\$ deviendront payables à Fairfax.

### *Statut d'entité d'investissement*

En octobre 2012, l'IASB a modifié IFRS 10 *États financiers consolidés* afin d'établir une exception au principe de consolidation pour certaines filiales d'une entité d'investissement (les « modifications »). Les modifications définissent ce qu'est une « entité d'investissement » et exigent que les entités qui répondent à cette définition évaluent à la juste valeur leurs participations dans des filiales (autres que celles qui fournissent des services à la Société), plutôt que de les consolider. La Société a déterminé qu'elle est une entité d'investissement, et elle adoptera ces modifications.

En outre, en décembre 2014, l'IASB a publié une autre modification afin de préciser que seule une filiale qui n'est pas une entité d'investissement et qui fournit des services de soutien à une entité d'investissement est consolidée. La modification est appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'application anticipée est permise. La Société adoptera la modification par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et elle a déterminé que MI Co et MI Sub, ses filiales, ne répondent pas aux critères de la définition d'une entité d'investissement, car elles ont été établies afin de soutenir les activités d'investissement de la Société. La Société continuera donc à consolider MI Co et MI Sub.

### *Autres*

La Société a investi dans des placements autorisés de titres évalués de catégorie investissement ou supérieure selon la notation qui leur a été attribuée par une agence de notation reconnue ou par une filiale d'une telle agence, notamment des titres de créance du gouvernement de l'Inde, des titres de créance de sociétés contrôlées par le gouvernement de l'Inde et ayant reçu une notation de AAA ou l'équivalent et des fonds communs de placement de titres à revenu fixe offrant l'option du rachat quotidien et ayant reçu une notation de AAA ou l'équivalent, ou des sociétés dont les placements sont limités aux placements autorisés.

La Société réévalue actuellement sa devise fonctionnelle aux fins de préparation des états financiers consolidés.

La Société s'en remet à l'exception pour démarrage applicable à l'exercice 2015 prévue en vertu de l'article 1298(b)(2) de l'Internal Revenue Code (IRC), qui permet de différer la question de déterminer si la Société satisfait ou non à la définition d'une société d'investissement étrangère passive aux fins de l'impôt des États-Unis. La Société continuera de surveiller son statut en vertu des règles visant une activité d'investissement étrangère passive, et ce, jusqu'à la fin de l'exercice 2017, comme l'exige l'exception pour démarrage.